
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour les ouvrages de protection contre la mer sur les plages du Havre et de Sainte-Adresse

Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime

Il sera procédé **du lundi 8 avril 2024 à 9h00 au lundi 13 mai 2024 à 17h**, soit pour une durée de trente-six jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de concession du domaine public maritime en dehors des ports pour les ouvrages de protection contre la mer sur les plages du Havre et de Sainte-Adresse.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes du Havre (siège de l'enquête) et de Sainte-Adresse.

L'autorité compétente pour prendre la décision de concession d'utilisation du domaine public maritime est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Monsieur Laurent Hondo, ingénieur transport exploitation SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André Chevin, directeur technique, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Sainte-Adresse et du Havre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Public et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie du Havre – 1517 Place de l'Hôtel de ville – 76600 Le Havre
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête publique en objet.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture.

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- lundi 8 avril 2024 à la mairie du Havre de 9h à 12h
- mardi 16 avril 2024 à la mairie de Sainte-Adresse de 9h à 12h
- lundi 29 avril à la mairie de Sainte-Adresse de 13h30 à 16h30
- mardi 7 mai 2024 à la mairie de Sainte-Adresse de 9h à 12h
- lundi 13 mai 2024 à la mairie du Havre de 14h à 17h.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. Loïck Le Louargant - loick.lelouargant@sml76.fr

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies du Havre et de Sainte-Adresse, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Public et de l'Environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies du Havre et de Sainte-Adresse.